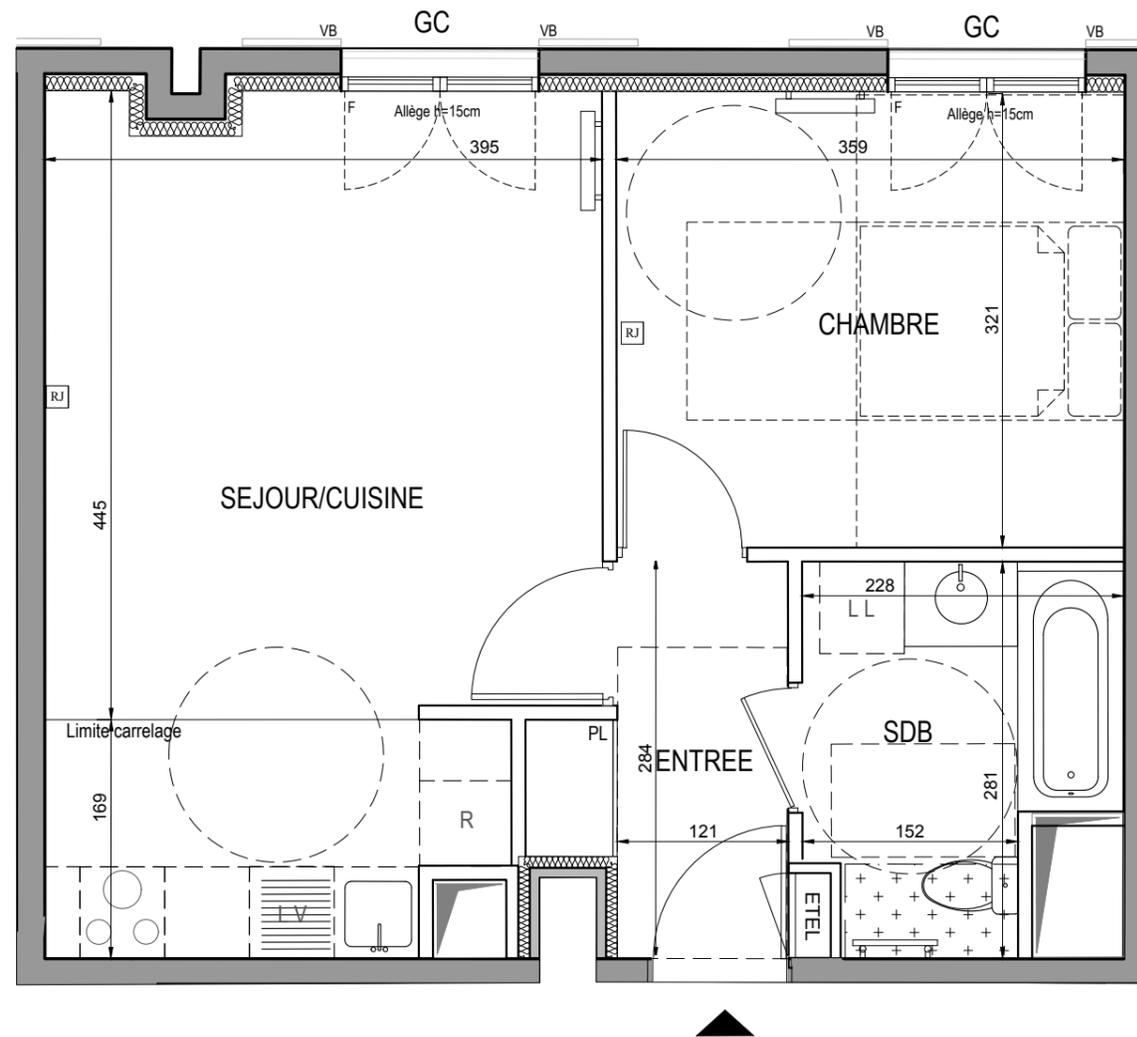


**HALL A**  
APPARTEMENT DE 2 PIECES  
n° A33 au 3ème étage

ENTREE	4,03	m <sup>2</sup>
SEJOUR/COUISINE	22,31	m <sup>2</sup>
CHAMBRE	11,59	m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS	5,40	m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>43,33</b>	<b>m<sup>2</sup></b>



**LEGENDE**

Prise RJ 45	Sèche Serviette
Allège Vitrée	Radiateur
Volet Roulant	Réfrigérateur
Garde-corps	Lave Vaisselle
Soffite / faux plafond	Lave Linge
Esp. techn. elect. du lgt	Cuisson
Placard	Retombée de poutre
Volet battant	Eaux pluviales

Indice A SEPTEMBRE 2018

Echelle : 1/50

HUBERT GODET ARCHITECTE

Nota 1: Compte tenu de la déclivité de la rue Tronchet, le niveau de référence (rez-de-chaussée) pour nommer les étages est celui du hall d'entrée de chaque bâtiment.

Nota 2 : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.